



Version finale

**Comité interministériel pour la coopération au développement (CID)
Procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2013
en présence du Cercle des ONGD**

Base légale :

- Loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire
- Règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixant la composition et le fonctionnement du Comité interministériel pour la coopération au développement

Liste de présence :

SCHOMMER Martine	Président, Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
BACKES Yuriko	État	Excusée
BAUER Gilles	État (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
BERG François	Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
BRITZ Joseph	Éducation Nationale	<input checked="" type="checkbox"/>
CHILLON Brigitte	Travail (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
DELVAUX Léon	MAE, Direction 2	Excusé
ENTRINGER Josiane	Enseignement supérieur et Recherche	<input checked="" type="checkbox"/>
GEHL Georges	Développement durable et Infrastructures	<input checked="" type="checkbox"/>
GENGLER Bob	Fonction publique	Excusé
GINTER Christian	Économie et Commerce extérieur	Excusé
GOERENS Pierre	Service des Médias et des Communications	Excusé
JACOBY Arsène	Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
KASS Ralph	Égalité des Chances (suppl.)	Excusé
LENERT Jerry	Enseignement supérieur et Recherche	Excusé
MODERT Karin	Éducation Nationale	Excusée
NEYENS Michel	Famille	<input checked="" type="checkbox"/>
OLINGER Jean	Inspection générale des Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
PESCH Elisabeth	Direction de l'Immigration (suppl.)	Excusée
RAMCILOVIC Dina	Justice	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHLIM Romain	Administration du personnel de l'État (suppl.)	Excusé
SCHROEDER Isabelle	Égalité des Chances	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHWEICH Claude	Agriculture	Excusé
TONNAR Manuel	Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
UNSEN Manon	Direction de l'Immigration	<input checked="" type="checkbox"/>
WAGENER Raymond	Inspection générale de la Santé	Excusé
WAGENER Yolande	Santé	Excusée
WELTER Nadine	Travail	Excusée

WEYRICH Marc	Logement	<input checked="" type="checkbox"/>
WIRTZ Raoul	Finances	Excusé
ZECHES Barbara	Culture	<input checked="" type="checkbox"/>

D'emblée, la Présidente salue les nouveaux délégués nommés du Comité interministériel pour le développement et aux représentants du Cercle de Coopération des ONG de développement présents à cette réunion pour le point 2 de l'ordre du jour relatif à la cohérence des politiques.

1) Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour proposé est accepté par les membres du CID.

2) Cohérence des politiques pour le développement

Les membres du Cercle présents sont : Madame Christine Dahm, Secrétaire générale du Cercle des ONGD, Messieurs Jean Feyder et Marc Keup (ASTM), Monsieur Michel Legrand (Comité pour une Paix Juste au Proche Orient), Madame Geneviève Krol (Fairtrade Lëtzebuerg a.s.b.l.) et Madame Marine Lefèvre (SOS Faim).

En guise d'introduction, Madame Dahm, remercie le comité interministériel pour la tenue annuelle de sa réunion lors de laquelle le Cercle des ONGD est invité à présenter aux délégués différents points de vue en matière de coopération au développement et surtout sur la cohérence des politiques pour le développement. Ce dernier point, qui constitue le sujet principal de la présentation, est divisé en plusieurs parties, à savoir : les marchés publics (les produits équitables et les produits fabriqués dans les colonies israéliennes), les agrocarburants, la spéculation financière sur les matières premières agricoles, le commerce extérieur, et le rapport sur la CPD européenne de Concord ("Spotlight").

Madame Dahm se réjouit que le nouveau programme gouvernemental reprend la cohérence des politiques pour le développement qui doit être assurée à travers une coordination interministérielle active et qu'il mentionne le comité interministériel pour la coopération au développement comme un acteur important. Contrairement au programme gouvernemental précédent, le nouveau programme comprend aussi un paragraphe relatif au dialogue régulier avec la société civile.

La première partie de la présentation est réservée à la question du renforcement de la cohérence des politiques pour le développement au Luxembourg. A ce sujet Mme Dahm rappelle que des recommandations ont été proposées par le CAD en 2012 et le Cercle des ONGD lors de sa dernière réunion avec le comité interministériel en décembre 2012. Elle se félicite que certaines recommandations ont été mises en œuvre, notamment la transparence pour ce qui est des activités du comité interministériel (publication des procès-verbaux des différentes réunions) ou encore l'échange avec l'institut de recherche ECPDM sur la complexité du sujet relatif à la cohérence des politiques. Une autre recommandation du CAD et qui est reprise par le Cercle est celle d'identifier deux ou trois sujets politiques prioritaires à

approfondir. Le Cercle a constaté que le comité interministériel s'est donné une méthodologie et s'est saisi d'un premier sujet sur les agrocarburants, sur lequel le comité interministériel a une discussion approfondie avec les représentants de la Direction générale de l'Energie et de la Direction des énergies durables et le représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Union européenne. Le Cercle se félicite également qu'une autre recommandation importante du Cercle a été mise en oeuvre, c'est-à-dire la fin du soutien financier à AGRA.

S'agissant de la méthodologie et du suivi des sujets abordés, il est suggéré - après avoir identifié et discuté certains sujets précis et identifié certaines incohérences, comme dans le cas des marchés publics - d'entrer en action. Un autre point de suivi méthodologique est d'arriver à une vue d'ensemble objective qui tient compte de la dimension dite du Sud (comme par exemple dans le cas des agrocarburants).

D'autres suggestions proposées par le Cercle des ONGD sur lesquelles le comité interministériel pourra se pencher sont le rôle et la position des membres du comité interministériel. Il est vrai que le CID n'a qu'un mandat consultatif et ne sera aucunement impliqué dans un arbitrage potentiel. Cependant la question soulevée par le Cercle est celle du rôle que les membres du CID jouent lorsqu'ils siègent au CID pour assurer que le volet développement soit priorisé.

Dans ce contexte, le Cercle salue l'intention du CID d'aborder, dans une réunion ultérieure, le sujet du mécanisme et de la méthodologie de travail du CID pour mettre en oeuvre la cohérence des politiques pour le développement.

D'autres défis à relever pour mettre en oeuvre la cohérence des politiques pour le développement restent la sensibilisation des ministères et administrations, les mécanismes d'analyse d'impact et les mécanismes de recours. En outre, le Cercle estime que le comité interministériel devra se pencher sur la question d'arbitrage en cas de conflits d'intérêt et définir le rôle du Conseil du Gouvernement. Concernant un deuxième sujet à approfondir par le comité interministériel, le Cercle fait référence à la suggestion du CAD d'étudier le thème de la place financière.

Lors de la discussion, la Présidente intervient brièvement pour informer le Cercle que lors de la présentation faite par ECDPM concernant les mécanismes mis en place dans certains pays membres de l'Union européenne, on a pu constater que la plupart de ces mécanismes sont plutôt théoriques. S'agissant de la méthodologie du comité interministériel au Luxembourg, Mme Schommer explique qu'à ce stade celle-ci n'est pas encore définie mais en discussion. A cet effet, l'exemple concret relatif aux biocarburants a été choisi pour illustrer les difficultés d'approche et en tirer éventuellement une méthodologie que le comité voudra retenir pour son mode de travail. Avant qu'une méthodologie puisse être mise en place il faut définir clairement comment se saisir d'un sujet précis, comment procéder au traitement dudit sujet avec des experts et comment établir un résumé de la situation de ce sujet précis. Ce résumé ne devra cependant pas comprendre des conclusions ou des recommandations, car le comité interministériel n'est pas une instance d'arbitrage politique.

Suite aux élections anticipées et la mise en place du nouveau gouvernement, le nouveau comité interministériel se trouve donc dans un « *work in progress* ».

S'agissant d'AGRA, la Présidente note que suite au changement substantiel du fonctionnement d'AGRA et par conséquent sa position face aux OGM, le Luxembourg a décidé de ne plus continuer la coopération avec cette initiative.

Après cette première discussion, Madame Geneviève Krol (Fairtrade Lëtzebuerg a.s.b.l.) évoque le point suivant relatif aux produits équitables. Elle rappelle qu'un questionnaire a été distribué aux différents ministères, administrations et communes pour mesurer l'impact d'une cohérence dans la politique. Elle déplore qu'un vrai bilan de l'ancien gouvernement n'a pas vraiment pu être dressé malgré l'engagement pris dans le programme gouvernemental. Quelques bonnes initiatives ont toutefois été mises en place comme les Fairtrade Gemeng ou Restopolis.

Suite à l'analyse faite des différentes réponses, l'ONG constate malheureusement que de nombreux ministères, administrations et communes n'ont pas bien saisi le sens de cette initiative. Il est dès lors proposé de mener une campagne de sensibilisation auprès des acteurs d'achats publics. Les responsables d'achats doivent être convaincus que l'équité est un critère inéluctable dans chaque décision d'achat et que les choix nationaux en matière d'achats publics ne doivent pas contredire les efforts de développement des pays partenaires, sinon toute crédibilité se volatiliserait. En outre, il est proposé d'aboutir à une intégration obligatoire du critère d'achat du commerce équitable dans les soumissions et achats publics, ceci dans le but de promouvoir un développement durable et une participation équitable des pays en développement au commerce international. De plus, il est recommandé de garantir une traçabilité sociale et environnementale pour tout produit acheté par un acteur public et d'identifier avec des experts et la société civile des critères permettant la reconnaissance par les pouvoirs publics de systèmes de contrôles efficaces.

La troisième partie de la présentation porte sur les agrocarburants. Dans sa présentation, Monsieur Marc Keup résume brièvement les problèmes et risques résultant de la demande croissante de l'Union européenne pour les agrocarburants et notamment l'aggravation de la faim, la diminution de la biodiversité, l'impact négatif sur le climat et la violation des droits de l'homme. Il estime qu'au niveau européen il y a une incohérence à ce niveau. Toutefois, il félicite l'ancien et le nouveau gouvernement pour sa position très progressiste et partage l'avis du gouvernement qui veut baisser le taux des agrocarburants à 5%.

Ne voulant pas élaborer à nouveau sur les différents arguments contre l'emploi des agrocarburants, M. Keup se contente d'analyser les travaux récents du comité interministériel à ce sujet. Il salue que le comité interministériel s'est penché sur un cas concret en invitant des experts, mais regrette toutefois que pour l'instant aucune analyse de l'aspect développement n'a été faite. Il suggère que le comité interministériel, dès qu'il aura mis au point une méthodologie, fasse un constat final sur d'éventuelles incohérences pour les décideurs politiques. Il se demande également si le comité interministériel se positionnera et fera des

recommandations dans une fiche signalétique qui pourra alors être partagée avec la société civile.

A la fin de la présentation, la Présidente explique que le comité interministériel n'a à ce stade pas encore de réponse à toutes les interrogations. Elle note également que lors des discussions sur les biocarburants, le plus important était non pas de se pencher sur l'une ou l'autre étude ou contre-étude, mais de voir qu'elle est la position du gouvernement Luxembourg sur cette question dans les enceintes européennes. La Présidente rappelle que lors de ces discussions le comité interministériel n'a pas mené de débat général sur les agrocarburants, mais la discussion a porté sur la position luxembourgeoise par rapport à la question du développement pour ce qui est des biocarburants de 1^{ère} et de 2^{ème} génération, la recherche, la production actuelle ou encore la situation actuelle dans les nouveaux pays membres de l'Union européenne. Le comité a en priorité le devoir de voir si le développement est bien pris en compte. A la fin de ce débat sur les agrocarburants, le comité est de l'avis que les décideurs du gouvernement luxembourgeois ont bien conscience des aspects liés au développement.

La secrétaire générale du Cercle des ONGD revient sur le rôle du comité interministériel en le comparant également au modèle très développé d'un pays membre de l'Union européenne qui a été mis en place. A ses yeux, elle juge le rôle du comité interministériel du Luxembourg insuffisant comparé à la complexité du sujet. S'agissant du mécanisme de cohérence soulevé par Mme Dahm, la Présidente répond que d'autres pays, membres du CAD, sont toujours à la recherche d'un mécanisme efficace. Tout le monde est d'accord avec le principe, mais la recherche d'un mécanisme efficace s'avère compliquée. Malgré cela, le Luxembourg a déjà beaucoup progressé et essaie par différentes voies d'y arriver. Le message du développement est injecté dans les différentes politiques. Le délégué de l'IGF rajoute que la discussion théorique sur les biocarburants a été très utile pour se familiariser avec le sujet.

Le sujet suivant présenté par Monsieur Michel Legrand porte sur les Territoires palestiniens et les colonies israéliennes, en particulier sur la problématique complexe de certains marchés publics et relations commerciales du Luxembourg avec Israël. Dans sa présentation, il constate que l'Europe importe des produits israéliens fabriqués dans les colonies israéliennes et que le nombre de ces produits importés est quinze fois supérieur au nombre de produits importés des Territoires palestiniens occupés. En outre, ces produits israéliens fabriqués dans les colonies israéliennes sont exemptés des taxes à l'importation en vertu de l'accord d'association entre Israël et l'Union européenne. Différents problèmes se posent. Il recommande que le Luxembourg, à travers les ministères concernés, incite les entreprises luxembourgeoises dont le siège central est situé au Luxembourg, à couper toutes relations commerciales avec des entités israéliennes situées dans les colonies israéliennes. De plus, il demande à ce que les missions économiques et commerciales ne nouent plus de relations ou de contrats avec des entités israéliennes situées dans les colonies israéliennes ou développant des activités dans ces colonies.

A la fin de la présentation de ce sujet, la Présidente constate que cet exemple concret concerne plutôt la cohérence des politiques que la cohérence des politiques pour le développement. Elle rappelle que la coopération luxembourgeoise reste très engagée dans les Territoires

palestiniens avec aussi des partenaires locaux. Messieurs Jean Feyder et Michel Legrand, tout en reconnaissant la pertinence de cette remarque de Madame la Présidente, soulignent que l'exemple en question relève des deux politiques : de la cohérence des politiques en général, certes, mais aussi de la cohérence des politiques pour le développement. À ce dernier titre, elle fait donc aussi partie à leurs yeux de l'objet du CID. Monsieur Feyder a signalé la disponibilité du CPJPO à montrer l'impact désastreux que les colonies ont pour le développement des territoires palestiniens occupés.

La présentation suivante comprend la spéculation financière sur les matières agricoles, qui est une des causes principales de la famine. Madame Marine Lefèvre résume la problématique de cette spéculation financière sur les matières agricoles et rappelle que suite aux constatations faites, le Cercle a, au début de l'année passée, dans un souci de cohérence des politiques pour le développement, demandé au gouvernement d'interdire les fonds d'investissements spéculatifs domiciliés au Luxembourg. Vu que, selon l'ancien ministre des finances Frieden, ces fonds ne représentaient en 2012 que 0,04% du patrimoine des fonds logés au Luxembourg, soit 3 fois l'APD luxembourgeoise. Mme Lefèvre conclut en affirmant que l'interdiction de ces fonds spéculatifs n'aurait aucun impact négatif sur la place financière ni sur l'économie nationale, mais par contre un impact positif réel sur les personnes souffrant d'insécurité alimentaire, de même que sur l'image de la place financière (et du pays), régulièrement mise à mal. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Cercle a envoyé, le 3 décembre 2013, une lettre à ce comité interministériel pour lui demander de se saisir de la question de la spéculation financière sur matières premières agricoles.

Le délégué du Ministère des Finances doute de la constatation faite par le Cercle selon laquelle l'interdiction de la spéculation financière sur les produits agricoles n'aurait aucun impact négatif sur la place financière ni sur l'économie nationale. De plus, il explique que les fonds d'investissement spéculatif en soi ne posent pas de problèmes, mais leurs gestionnaires. Si les fonds investissent dans tel ou tel produit, il faudra regarder où est-ce qu'il y a les marchés réglementés. Il faut régler le problème à la source, donc au sein des bourses, comme au CBoard à Chicago.

Mme Dahm admet qu'il s'agit d'un sujet très complexe d'une ampleur qui dépasse de loin les politiques du Luxembourg mais comme pour les autres sujets il s'agit d'une question de responsabilité. Monsieur Feyder pour sa part rappelle, qu'en 2008 lorsqu'il a eu la crise alimentaire mondiale, la spéculation financière sur les produits agricoles a été une des principales causes. Depuis lors, la spéculation reste une des causes de la volatilité des prix et qui rend l'accès aux produits agricoles extrêmement difficile à un très grand nombre de personnes. Il déplore que contrairement au G8 qui s'est saisi du sujet de la volatilité des prix des produits agricoles, l'Union européenne ne le fait pas.

Madame Schommer estime que ce sujet ne nous laisse pas indifférent, mais avant de pouvoir mener un débat, il faut comprendre les différentes facettes du problème afin de pouvoir agir utilement.

Le dernier sujet de la présentation comprend le commerce extérieur au niveau européen. M. Feyder précise que l'Union européenne continue très fortement à protéger son marché agricole et pratique une politique de souveraineté alimentaire. Pour les produits dits sensibles comme le lait, le sucre et les céréales, des tarifs douaniers de 50 à 87 % y sont appliqués. Or, l'Union européenne empêche les pays en voie de développement de mener la même politique de souveraineté alimentaire. A travers la Banque Mondiale et le FMI, l'UE oblige ces pays à libéraliser leurs marchés (tarifs de 0 à 20 %). Avec de tels tarifs, il n'est plus possible de protéger les producteurs qui sont exposés à une forte concurrence. Ces politiques permettent aussi à l'Union européenne d'écouler ses surplus alimentaires et d'exporter ses produits alimentaires et agricoles sur les marchés des pays en développement à des prix dumping. De manière générale, ces prix ruinent des millions de petits producteurs agricoles. Il s'agit d'une situation inacceptable qui risque d'être aggravée par les politiques commerciales que nous continuons actuellement notamment vis-à-vis des pays ACP et africains à qui une libéralisation additionnelle de leurs marchés est demandée.

Dans sa conclusion, M. Feyder demande à ce que l'Union européenne, et donc aussi le Luxembourg, change de politique avec ces exportations dumping et accepte la souveraineté alimentaire aussi pour les pays du Sud, notamment ACP. Il faut également modifier la position par rapport aux Accords de Partenariat Européens (APE).

Concernant les APE, Mme Schommer précise que les négociations n'ont effectivement que partiellement abouti. Le Luxembourg a toujours pris des positions pro-développement en demandant des ouvertures des marchés asymétriques et en exigeant que ces accords soient complétés par des soutiens financiers importants. Elle informe que pour la CEDEAO, région où se trouvent la plupart des pays de la coopération luxembourgeoise, le Président sénégalais a reçu le mandat de négocier avec l'Union européenne et un compromis est en vue.

Ce dernier point marque la fin de la présentation du Cercle et la Présidente remercie tous les participants de cette discussion et rajoute que le comité restera en contact avec le Cercle des ONGD

3) Divers

- Calendrier des prochaines réunions du CID

Un calendrier comprenant les dates des prochaines réunions du CID pour le premier semestre 2014 a été distribué aux délégués, à savoir les vendredis du 7 février, 4 avril et 6 juin toujours à 10h30. En principe, celles-ci sont acceptables pour la plupart des délégués du CID.

Pour mémoire, la prochaine réunion du CID se tiendra le vendredi, 7 février 2014 à 10h30

Document(s) distribué(s) :

Par le MAE :

- Extrait du nouveau programme gouvernemental relatif à la Coopération au développement
- Liste des participants du Cercle des ONGD